

Sujet : [INTERNET] Participation à l'enquête publique par internet de façon anonyme ?

Date : 09/02/2020 17:58

Pour : pref-utilite-publique@ariege.gouv.fr

Bonjour,

Selon la réglementation concernant les enquêtes publiques, il est possible de participer anonymement en faisant la demande auprès du commissaire enquêteur.

Est-il possible de participer à cette enquête publique **par internet** de façon anonyme ?

D'avance, je vous remercie pour votre réponse.

Bien cordialement.

Frédéric Lelandais